



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### 1/ POUVOIR ADJUDICATEUR

**Centre Communal d'Action Sociale de Marseille**  
Immeuble Quai Ouest - 50 Rue de Ruffi CS 90349  
13331 Marseille Cedex 03

**Référent de la consultation** : Mme Claire MOUZAFFAR Tél. : 04.86.94.47.31 – Mail : [direction.achats@ccas-marseille.fr](mailto:direction.achats@ccas-marseille.fr)

### 2/ OBJET DU MARCHÉ

#### Supervision et analyses des pratiques professionnelles

Le marché est alloué en deux lots distincts correspondant à :

- **LOT 1 : (2024/09-01)** : Supervision et analyse des pratiques des Directions (Direction de l'Accueil et Accès aux Droits, Direction de l'Ingénierie et Partenariats et Direction Autonomie et Cadre de Vie) dans les missions d'accueil des publics.
- **LOT 2 : (2024/09-02)** : Supervision et analyse des pratiques de la Direction d'Accueil et Accès aux Droits dans sa mission d'urgence ou d'intervention de rue.

### 3/ PROCEDURE

**3.1/ Mode de passation** : Procédure adaptée articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

**3.2/ Durée du marché** : 1 an à compter de la date spécifiée dans la notification d'attribution, il ne sera pas reconduit.

**3.3/ Critères de sélection des offres** : Valeur technique 60 % - Prix des prestations 40 %.

**3.4/ Variante** : La présente consultation n'autorise pas les variantes.

**3.5/ Date d'envoi de l'avis à la publication** : **vendredi 03 mai 2024.**

**3.6/ Retrait des dossiers** :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

**3.7 Remise des offres** :

Les candidatures et les offres seront **OBLIGATOIREMENT** déposées sur la plateforme de dématérialisation : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) avant le **mardi 28 mai 2024 à 15h00.**

#### **4/ RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours : **Tribunal Administratif de Marseille**. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, cette consultation peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Marseille, 10 rue Mazenod - 13002 Marseille, ou au moyen de la téléprocédure accessible sur le site [telerecours.fr](http://telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Toutes les voies de recours sont détaillées à l'article 6 du Règlement de Consultation (RC).